

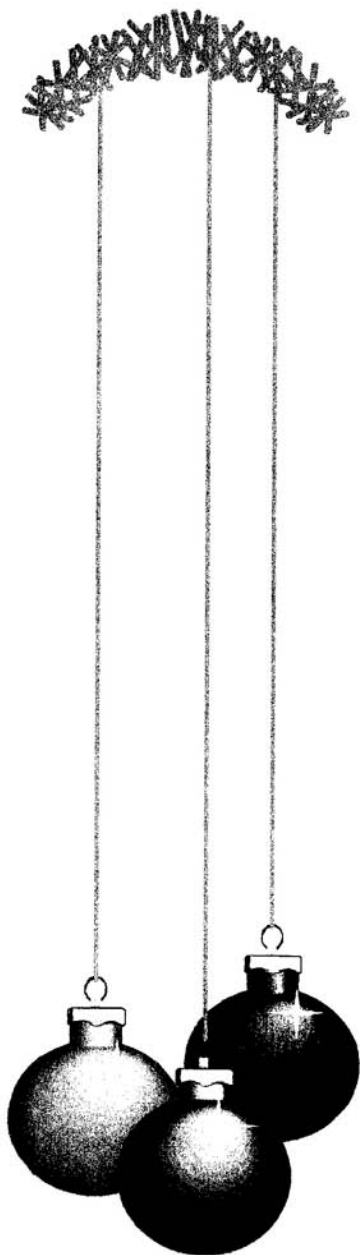
MONTJAVOULT



BULLETIN MUNICIPAL

DECEMBRE 2004 N° 57

EDITO



Mon Conseil Municipal et moi-même travaillons pour l'intérêt de la Commune et nous continuons le travail sur les grands dossiers qui nous attendent à court, moyen et long terme.

Je pense ainsi à la poursuite de notre plan municipal et de la mise en valeur de notre patrimoine, parce que gérer une commune, c'est d'abord, « être » à l'écoute de ses administrés.

Ceux-ci ont aussi des devoirs ; ils doivent avoir conscience de leurs propres problèmes de voisinage, les prendre en charge et les résoudre, sans que la Municipalité intervienne en temps que médiateur.

Croyez en ma détermination et celle des élus qui m'accompagnent pour poursuivre l'amélioration de votre qualité de vie avec la mise en commun de leurs compétences.

Avec la nouvelle année nous continuerons à travailler pour que la Commune aborde sereinement l'an 2005.

Je tiens à remercier très chaleureusement la personne qui s'occupe du bulletin municipal.

Meilleurs vœux pour une nouvelle année dynamique et constructive !

Le Maire de Montjavoult.

A stylized, handwritten signature in black ink, likely belonging to the Mayor of Montjavoult.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

REALISÉES SUR PROGRAMME 2004

Les travaux de l'Eglise

Les travaux de restauration des façades *est* et *nord* de l'Eglise ont été entrepris par les établissements Charpentier en mai et juin avec beaucoup de professionnalisme. Un grand nombre de personnes sont unanimes à reconnaître le travail sérieux effectué par ces ouvriers qui ont su remettre en valeur notre patrimoine.

- La facture des travaux s'élève à 29 900€ HT, soit 35 757€ TTC, subventionnée à 50% sur le HT, par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), avec en complément 22,50% du Conseil Général.

Une nouvelle tranche de travaux, concernant la façade *sud* sera entamée ultérieurement et après accord de subvention.

Sécurité routière

Suite à l'obtention de l'accord de la subvention de la Préfecture, tous les panneaux de sécurité routière ont été installés par les employés municipaux :



Beaugrenier : 2 STOP sur la D983, avec panneaux de pré-signalisation. Les bandes rugueuses prévues ne seront faites qu'en mai 2005, la saison étant trop avancée pour obtenir une bonne adhésion et un résultat optimum.

- Feu clignotant orange posé sur un bâtiment frappé d'alignement qui dépasse sur la chaussée au N° 1 rue de la Libération.

-

Marais : panneaux avertissant du danger de la rue de la Garenne.

Le Vouast : installation d'un rétroviseur, rue de la Plaine, pour évaluer la circulation place des Tilleuls, afin d'éviter tout risque.

Réhabilitation de l'éclairage public

- Un nouveau candélabre au Bout du Bois, 2 au Marais, 1 au Vouast et 4 boîtiers (systèmes électriques internes) aux Cantières.

Sol des classes

- Après discussion et réflexion il est décidé de carrelé le sol des classes. Le devis est beaucoup plus élevé que celui prévu initialement pour les dalles plastiques (soit environ 11 794 € HT).

Elles seront carrelées lors de prochaines vacances ainsi que le couloir et les sanitaires intérieures de l'école.

Rappelons que ces dépenses ne sont qu'une partie du budget. Elles vous permettent de suivre : l'amélioration, la conservation, et l'entretien de notre patrimoine communal.

- Travaux de l'église	35 757,00€
- sécurité routière de Beaugrenier et du Marais	2 207,94€.
- Achat d'un terrain pour exutoire route communale N°1	6 182,00€
- Agencements et aménagements terrain multisports	2 608,65 €
- Réparation cloches de l'Eglise par Bodet	3 967,73€
- Outillage pour le service technique	676,99€
- Grilles d'exposition	783,98€
- Restauration de la statue St Martin	5 561,00€

RESTAURATION DE LA CHARITE DE SAINT MARTIN



La sculpture : Charité de Saint Martin, représente le saint à cheval, en train de découper son manteau afin d'en donner la moitié au mendiant à ses pieds.

La scène représentée ici se situe à la porte de la cité d'Amiens, lors d'un hiver particulièrement rigoureux, ce qui peut expliquer le choix qui en a été fait, par la proximité avec la capitale picarde.

C'est une représentation plus couramment utilisée en gravure ou en peinture, les sculptures donnant plus souvent l'image du Saint en soldat romain, à pied.

La Charité St Martin semble avoir été placée depuis longtemps, peut-être même depuis son arrivée, à l'extérieur de l'Eglise à 4,80 mètres de hauteur au dessus du porche. Une gravure de 1897 montre la sculpture en place au dessus des portes.

Le traitement général de la sculpture est soigné. La facture en est fine, preuve que c'est un sculpteur de valeur qui a réalisé l'œuvre.

La sculpture a été montée en terre fraîche (terre rouge partiellement polychromée) avec des armatures pour éviter un affaissement.

La conservation en extérieur a conduit malheureusement à une altération de la terre cuite. Des manques sont à noter : l'avant bras gauche, la main gauche ainsi que l'épée du Saint, le bras gauche du mendiant et l'antérieur gauche du cheval en dessous du genou.

La sculpture est en très mauvais état, et la terre cuite est fortement altérée par endroits.

La restauration qui a été effectuée sur cette œuvre est importante et a nécessité un long temps d'intervention.

Bien que consolidée et remise en état, cette œuvre n'est plus faite pour être conservée en extérieur à sa place d'origine au dessus du porche.

Un emplacement sécurisé à l'intérieur de l'Eglise est à l'étude.



Photo 1 - Gravure du porche de l'église de Montjavoult vers 1897.

ENVIRONNEMENT

URBANISME ET AMENAGEMENT

LES AUTORISATIONS D'OCCUPATION ET D'UTILISATION DU SOL

Le permis de construire

Le permis de construire est obligatoire pour :

- toute construction sur un terrain nu.
- toute construction de 20 m² et plus de surface hors œuvre brute, sur un terrain déjà bâti, même si la structure est démontable.

Tous travaux sur des constructions existantes ayant pour effet d'en changer la destination (par exemple un garage transformé en chambre), ou de créer une surface égale de plancher ou supérieure à 20 m² (aménagement de combles).

Les travaux non soumis à permis de construire doivent toujours faire l'objet d'une déclaration (voir déclaration de travaux). La demande est à déposer à la mairie du lieu de construction. Les formulaires sont disponibles en mairie.

Si le dossier est complet, l'autorisation est délivrée par le maire dans un délai de 2 mois. Ce délai peut être augmenté d'un mois si d'autres services sont consultés : Architecte des Bâtiments de France, Service Sécurité Incendie, D.D.A.S.S. Pour les particuliers, les plans doivent être établis par un architecte si la construction projetée a une surface hors œuvre nette supérieure à 170 m². Le permis est périmé si la construction n'est pas entreprise dans un délai de 2 ans à compter de sa délivrance ou si des travaux sont interrompus pendant un délai supérieur à une année. La prorogation du permis pour une année peut être demandée 2 mois au moins avant l'expiration du délai de validité.

Attention

Dès le début des travaux, une déclaration d'ouverture de chantier doit être adressée au maire. La déclaration d'achèvement des travaux doit être adressée en 3 exemplaires dans un délai de 30 jours à compter de l'achèvement des travaux.

La déclaration de travaux

Certains travaux exemptés de permis de construire doivent faire l'objet d'une déclaration de travaux :

- Toute modification de façade (ravalement, fenêtres, châssis de toiture).
- Toute construction nouvelle sur un terrain déjà bâti ou extension d'un bâtiment existant créant moins de 20 m² de surface de plancher hors œuvre brute (pièces d'habitation, garage, remise, abri de jardin, véranda, abri à bois, aménagement de combles, clôtures).
- Les serres de châssis inférieurs à 200 m² et de moins de 4 mètres de hauteur. Divers ouvrages tels que pylônes de plus de 12m, antennes dont une dimension dépasse de 4m, antennes paraboliques dont une dimension dépasse 1m, terrasses de plus de 0,60m au sol, murs de soutènement de plus de 2m, capteurs solaires, « piscine non couvertes ».

La déclaration est à déposer à la mairie du lieu de construction. Les formulaires sont disponibles en mairie.

L'autorisation est périmée si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de 2 ans à compter de sa délivrance, ou si des travaux sont interrompus pendant plus d'un an.

Le permis de démolir

Pour démolir une construction, quelle qu'elle soit et y compris une surface de plancher, une demande de permis de démolir doit être déposée en mairie où des formulaires spécifiques sont disponibles. L'autorisation est délivrée par le maire dans un délai de 4 mois et reste valable 5 ans.

Attention

La mention du permis de construire ou de la déclaration de travaux doit être affichée sur le terrain par le bénéficiaire, dès sa notification, pendant toute la durée du chantier et au moins pendant 2 mois. Cet affichage fait démarrer le délai de 2 mois pendant lequel un tiers peut contester l'autorisation délivrée.

CAMPAGNE D'INFORMATION « IMPÔTS SERVICE »

Dans le cadre de la réforme engagée par le Ministère de l'économie des finances et de l'industrie, la Direction générale des impôts a mis en place un centre d'appels, pour simplifier les démarches de l'utilisateur et le placer au centre de son organisation.

Ce service de renseignements téléphoniques dénommé « *Impôts Service* » est d'un accès simple, à partir d'un **numéro unique le 0 820 32 42 52**. Il fonctionne sur des plages horaires amples de 8h à 22h en semaine, de 9h à 19h le samedi.

Il a pour mission :

- De répondre à des questions d'ordre général posées par les particuliers comme par les entreprises, concernant tous les domaines de la fiscalité
- De transmettre les demandes d'envoi à domicile des formulaires, imprimés ou dépliants.

C'est pour faire connaître ce service au plus grand nombre d'utilisateurs et leur permettre ainsi de bénéficier de ces prestations que nous publions cet article dans le bulletin communal.

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX DE L'OISE
29, rue du Docteur Gérard
60018 BEAUVAIS Cedex
Tél. : 03 44 79 54 54

REGLEMENTATION DES CHIENS FEROCES OU DANGEREUX

Ils sont devenus acteurs de faits divers dramatiques, aussi sont-ils soumis aujourd'hui à une stricte réglementation.

Les pit-bulls et autres boer-bulls doivent être impérativement stérilisés depuis le 6 janvier 2000. C'est l'entrée en application de la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999, relative aux chiens dangereux qui sont répartis en deux catégories telles que définies à l'article 211.1 du code rural et dont les caractéristiques morphologiques sont assimilables sans y être inscrits à un livre de généalogie reconnu par le ministre de l'agriculture et de la pêche, pour

- **première catégorie chiens d'attaque** de race *Staffordshire terrier, americana Staffordshire terrier* communément appelés «*pit-bulls*», *Mastiff* et *Tosa* communément appelés «*boer bulls*»
- **deuxième catégorie chiens de défense et de garde** de la de race *Rotacteur*.

Depuis le 7 juillet 1999 la détention de ces chiens est subordonnée au dépôt d'une déclaration à la mairie accompagnée obligatoirement des documents suivants :

- Identification du chien (comportant le N° de tatouage)
- Certificat de vaccination antirabique en cours de validité
- Certificat vétérinaire de stérilisation pour les chiens d'attaque
- Attestation d'assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire

Ces chiens ne peuvent être détenus par les mineurs, les majeurs sous tutelle, les personnes condamnées avec inscription au bulletin n° 2 du casier judiciaire et toute personne ayant fait l'objet d'une interdiction de garde par le juge.

Ces animaux sont prohibés dans les transports en commun et les lieux publics. Sur voie publique, ils doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

CHIENS VAGABONDS SANCTIONNÉS

Des plaintes de parents d'élèves ont été reçues en mairie concernant le vagabondage des chiens qui font très peur aux enfants et aussi à certains adultes qui ont déjà été agressés par ces animaux. Cela provoque un climat d'insécurité dans la commune. D'autre part ces chiens errants sont les auteurs d'autres méfaits. Ils renversent des poubelles closes avec des couvercles, ce qui oblige les employés municipaux à ramasser les ordures répandues sur de grandes surfaces.

Après plusieurs rappels infructueux auprès des propriétaires pour les responsabiliser, le maire fera capturer ces chiens errants par les forces de l'ordre qui ont été équipées afin d'intervenir immédiatement. Ensuite l'animal sera transféré (à titre onéreux) dans un chenil spécialisé, tous les frais de garde étant à la charge des propriétaires civilement et pénalement responsables.

CHATS EMPOISONNÉS

Plusieurs chats ont été retrouvés morts dans la commune. Après l'analyse du vétérinaire il s'est avéré que le poison était à l'origine de ces morts.

Il se peut que, vraisemblablement, ces malheureux animaux aient été envenimés par l'ingestion de souris empoisonnées par les appâts que l'on dépose pour les supprimer. Il peut y avoir aussi d'autres solutions à ce problème, et si quelqu'un en a connaissance, qu'il nous aide afin que cela ne se reproduise plus. ***Il ne faut pas oublier*** qu'avec ces appâts empoisonnés, nous pouvons mettre en danger la vie de nos enfants, alors soyez ***très vigilants et très prudents*** quant au lieu où vous les entreposez.

Quelquefois à jouer avec le feu on se brûle les doigts !

LES EQUIPEMENTS SPORTIFS DE LA COMMUNE

Ces équipements sont à la disposition de tout habitant (jeunes et moins jeunes) de la commune.

Nous constatons avec regrets que les consignes d'utilisation des terrains sportifs ne sont malheureusement pas observées ni par les enfants et les adolescents de Montjavoult ni par ceux des alentours, en particulier sur le terrain multisports où les filets et le revêtement du sol sont régulièrement endommagés. Rappelons qu'il est **rigoureusement interdit d'y pratiquer** : football, vélo, moto, planche à roulettes et toutes autres activités qui n'ont pas trait aux spécificités de ce terrain.

Régulièrement tous les 2 ans, la **Cérèse** fait des tests de contrôle, ergonomie, sécurité ce qui oblige la commune à remettre aux normes les espaces sportifs : **faute de quoi ils seraient fermés.**

Pourtant il suffirait d'un peu de discipline sportive pour éviter ces dégradations onéreuses occasionnées par le non-respect des usagers, car beaucoup d'argent est dépensé inutilement.

En outre un terrain de boules a vu le jour en début de printemps mais certains ont trouvé amusant d'y faire du moto-cross. Il est vraiment dommage que les vandales de ces lieux ne se rendent pas compte des méfaits qu'ils engendrent. La commune devant supporter les frais d'entretien, tous les habitants de Montjavoult (**dont les parents**) y participent par leurs impôts.

CALENDRIER DES ENCOMBRANTS

Comme l'année passée le ramassage des objets encombrants n'est effectué que deux fois par an.

Nous vous prions de retenir ces dates :

Mardi 7 juin 2005

Mardi 4 octobre 2005

FAISONS DE MONTJAVOULT UNE COMMUNE OÙ IL FAIT BON SE PROMENER

Depuis quelque temps nous pouvons observer avec satisfaction que la plupart des habitants de Montjavoult ont fait un effort pour entretenir les abords de leurs habitations, donnant ainsi un aspect nettement plus agréable à notre village.

Par contre, certains d'entre eux sont rétifs et ne veulent faire aucun effort, pour nettoyer devant chez eux, croyant à tort, semble t-il, que c'est aux employés municipaux de le faire.

Hors, la loi prévoit que chaque propriétaire est tenu d'entretenir les abords de sa propriété :

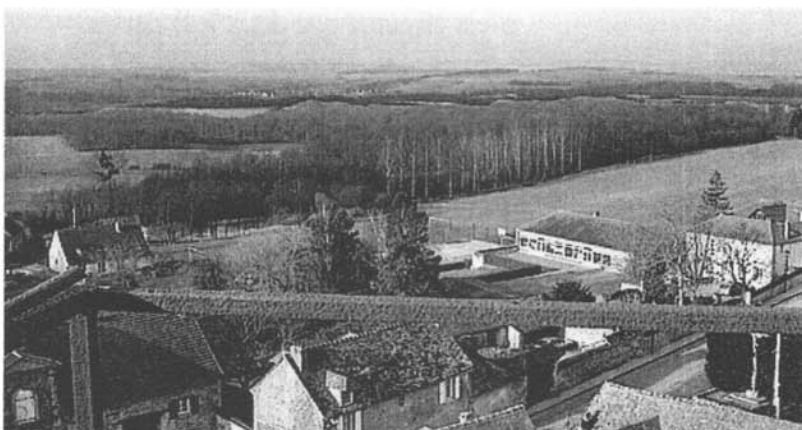
- ***Tondre***
- ***Élaguer les végétaux trop envahissants qui débordent sur la voie publique,***
- ***Enlever les grosses pierres qui sont disposées tout le long de la chaussée, sinon vous vous rendez coupable d'éventuels accidents, car la circulation routière est difficile, notamment en cas de croisement de camions ou de cars, les routes n'étant pas suffisamment larges pour cette manœuvre.***
 - Rappelons que ces conseils sont déjà parus plusieurs fois dans les précédents bulletins municipaux :

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils bruyants ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

Du lundi au vendredi	de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 19 h 30
Le samedi	de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
Le dimanche et les jours fériés	de 10 h à 12 h

Aussi nous vous invitons à ne pas contrevenir aux lois et décrets des communes, et n'obligez pas la Municipalité à prendre des sanctions pénales et à dresser des procès-verbaux qui mécontenteraient ceux qui en seraient frappés.

Lors du passage de promeneurs extérieurs à la commune n'est-il pas agréable d'entendre leurs commentaires sur la situation de notre village, leur étonnement et leur admiration devant le point de vue panoramique de ce site dominant toute la région, et de les écouter dire que nous sommes des privilégiés d'habiter ce lieu presque idyllique ! Qui n'a pas entendu ces mots ? Ces mots qui nous font tant plaisir !



Il ne tient qu'à vous Montjoviciens de montrer votre attachement à ce cadre de vie privilégié et de continuer à l'embellir afin de transmettre un patrimoine semblable, aux générations futures et ainsi ils entendront encore ces paroles d'enthousiasme.

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Jules HUBERT né le 21 septembre 2004 à Cormeilles en
Parisis



MARIAGES



Oriana BROCVIELLE et **Sylvain BULTHE** le 24 juillet 2004
à Bachivillers

François BAUSCH et **Annick SEVRE** le 18 septembre 2004
(habitants du Marais)



DÉCÈS

Monsieur Vittorio **ZANON** décédé à Gisors le 14 juin 2004

Monsieur Henri **BRUNSWIC**, décédé à Paris le 17 septembre 2004

Madame Andrée **RASPAUD**, née Lebeau décédée à Paris le 17 octobre 2004

LA RENTRÉE SCOLAIRE 2004-2005

Le jeudi 26 septembre 2004, les écoliers ont pris le chemin de l'école de Montjavoult où ils ont retrouvé (ou découvert pour les CP) l'univers de leur future année scolaire. Cette rentrée débute avec un changement de l'équipe pédagogique : 2 jeunes professeurs des écoles ainsi qu'un assistant d'éducation, qui a pour mission de les décharger au niveau des travaux périscolaires et de la discipline.

L'équipe enseignante, l'Inspection Académique, le Directeur de la Clé des Champs et les élus chargés de l'école, suivent un même consensus pour que l'année scolaire 2004/2005 se déroule dans les meilleures conditions.



Mademoiselle Boicherot, directrice et Mademoiselle Amandine Gayte

Nous leurs souhaitons de passer une très bonne année à Montjavoult avec de nombreux souvenirs heureux.

L'école a pour ambition de lutter contre l'illettrisme, la violence, la relation parents/enseignants, voire l'absentéisme et de donner à tous des chances égales.

Vacances scolaires de l'Oise

PÉRIODE	Calendrier Semaine de 4 jours	Journées de cours complémentaires pour les écoles en semaine de 4 jours
Rentrées des élèves	Jeudi 26 / 08 / 2004	<u>+ 4 jours</u> : jeudi 26, vendredi 27, lundi 30 et mardi 31 août 2004
TOUSSAINT	Vendredi 22 / 10 / 2004 Au Mercredi 3 / 11 / 2004	<u>+ 2 jours</u> : mercredi 3 novembre et mercredi 10 novembre 2004
NOËL	Vendredi 17 / 12 / 2004 Au Lundi 03 / 01 / 2005	
HIVER	Vendredi 04 / 02 / 2005 Au Lundi 21 / 02 / 2005	<u>+ 1 jour</u> : mercredi 30 mars 2005
PRINTEMPS	Vendredi 8 / 04 / 2005 Au Lundi 25 / 04 / 2005	<u>+ 1 jour</u> : mercredi 4 mai 2005
ÉTÉ	Vendredi 8 / 07 / 2005	<u>+ 4 jours</u> : lundi 4, mardi 5, jeudi 7 et vendredi 8 juillet 2005

LES ELEVES DE CYCLE 3 INTERVIEWENT MADAME LE MAIRE

Dans la classe de mademoiselle Gayte, les élèves de cycle 3 (CE2, CM1, CM2) se sont intéressés à notre village et ses hameaux pour le cours de géographie.

Les questions étaient si diverses et variées qu'elle furent classées par thèmes et envoyées à la personne qui selon eux, était la plus à même d'y répondre : Madame le Maire.

Il fallut plusieurs séances pour mettre au point les interrogations les plus pertinentes, leur mise en page ainsi que les formules de politesse appropriées.

Enfin arriva le jour de l'envoi et l'attente des élèves. C'est ainsi que la mairie reçut donc par courrier une invitation à l'école, accompagnée de toutes ces questions. Après quelques recherches, entre autres historiques, le rendez-vous était pris : le 14 octobre à 14h30.

C'est donc très attendue que Madame Le Maire fit son entrée dans la classe. Chacun avait préparé sa question sur un des thèmes retenus : le terrain multisports, la mairie, le village, le lavoir, Montjavoult, ses hameaux et leur étymologie, l'école et l'église.

Le premier point abordé concerna donc le terrain multisports, l'année de sa création, sa taille, son constructeur, mais lorsqu'un élève demanda : « *s'il vous plait, à quoi sert le sport ?* » madame Gourdain orienta sa réponse sur un concept bien plus profond et dit : « *le sport est avant tout une discipline impliquant la notion de respect (le message était clair) le sport est une discipline indispensable pour l'équilibre des jeunes, pour leur santé physique et psychologique. Ils y apprennent aussi à s'insérer dans la vie sociale et à y respecter les règles.* »

Les questions suivantes concernaient la mairie et tout d'abord l'année de sa construction, les matériaux utilisés pour ce faire, sa taille... mais les élèves étaient également très curieux d'en apprendre plus sur le rôle du Maire. Madame Gourdain se prêta alors au jeu avec plaisir en donnant les horaires d'ouverture de la mairie. Et lorsqu'elle parla du rôle de la secrétaire, c'est avec spontanéité qu'un des élèves fit la remarque : « *mais secrétaire c'est plus dur que d'être maire !* » « *quel est ton travail alors ?* »

Avec tout autant de naturel, madame Gourdain expliqua son rôle en quelques mots : « *Bon. Mon rôle consiste à faire respecter la loi au sein de la commune et c'est pas facile !. On organise également des réunions pour savoir comment entreprendre des travaux, par exemple.* »

— Est-ce que c'est dur d'être maire ? »

▪ « *C'est pas dur, mais on s'investit beaucoup et j'essaye de faire tout bien.* »

— « Et vous, vous êtes là depuis quand ? »

▪ « *Depuis 1995.* »

— Vous aviez quel âge en 1995 ? »

Puis : « *À quel âge il faut arrêter ?* » fut prononcé avec tant d'innocence que l'assemblée en fut très amusée. Madame Gourdain finit alors par parler aux élèves de la notion de mandat et du fonctionnement des élections.

Enfin, lorsque fut abordé le sujet de la naissance du village, à la question : qui l'a construit ?, un élève répondit du tac au tac :

— « *c'est Jean ! (Mahé)* »

C'est après avoir égrainé les derniers sujets que l'entretien prit fin dans cette ambiance sereine et décontractée. Tout le monde fut enchanté de cette intervention qui, nous l'espérons, sera le début d'une longue série, permettant ainsi à l'école de s'ouvrir aux autres de façon plus concrète.



Les élèves des classes de : CE2. CM1. CM2.

DEPART A LA RETRAITE DE MADAME CLAUDE LENOBLE

C'est une page de l'histoire de la garderie de notre commune qui se tourne. En effet madame Claude Lenoble fut la première à organiser cet accueil et son empreinte y restera marquée. Elle s'est mobilisée pour que les enfants qui lui étaient confiés s'occupent, pour passer le temps, en attendant le retour de leurs parents.



Elle organisait des jeux tout en les initiant aux travaux manuels et ludiques qu'elle imaginait pour eux.



Madame Lenoble prend sa retraite et quitte ce projet où elle s'est faite aimer et respecter de ces bambins auxquels elle va beaucoup manquer.

A cette occasion, madame le Maire a invité le conseil municipal à participer à l'amicale soirée d'adieu le lundi 5 juillet 2004. Mais nombreux sont ceux et celles qui n'étaient pas disponibles pour cette manifestation.

Madame Claude Lenoble nous vous souhaitons une heureuse retraite et nous vous disons merci pour les enfants que vous avez gardés avec dévouement.



LA GARDERIE CONTINUE



Mademoiselle **Mélanie Fievet** succède à madame Lenoble.

À sa grande joie les enfants l'ont tout de suite acceptée. Elle fait donc partie désormais de leur monde et partage avec eux matins et soirs l'emploi du temps : goûter, devoirs, jeux et attente des parents.

Souhaitons-lui un long séjour heureux à Montjavoult auprès de tous ces petits enfants.

LE 13 JUILLET 2004



Le 13 juillet 2004 fut aussi brillamment réusit que l'année précédente.

À nouveau, le cocktail de Madame le Maire fut tout autant apprécié. Cette initiative a fait l'homogénéité auprès de l'assistance venue échanger des propos amicaux qui, parfois, ont permis de soulever des points de vue opposés. Ceux-ci ont permis à certains de mieux comprendre les comportements des autres, de les respecter et de les accepter.

Les artificiers, comme à l'accoutumée n'ont pas eux aussi failli à leur tâche. Ils nous ont transportés dans la féerie des images surréalistes en 3 dimensions via la musique.

Cette soirée fut ce qu'elle fût, grâce à tous ceux et à toutes celles qui ont participé à son élaboration.

Encore une fois merci à tous.

FOIRE A TOUT 2004

Tout le monde a constaté que malheureusement cette année la *foire à tout* n'a pas eu lieu.

A qui la faute ?

L'organisateur monsieur Rétot a pourtant bien distribué dans chacune de vos boites aux lettres, un trac en demandant de l'aide pour mettre en place cette manifestation pour le seconder et assumer quelques tâches d'accueil et de restauration !

Résultat aucune réponse, sauf une peut-être !

Dans ces conditions nous avons eu la récompense que nous méritions.

C'est avec découragement et nostalgie que monsieur Rétot abandonne ses activités bénévoles.

Qui veut prendre la succession ?

Les personnes intéressées pour participer à l'organisation de la « Foire à Tout » de 2005 doivent s'adresser à la mairie de Montjavoult.



AIR PAYS – LES ENFANTS DU VEXIN

KERMESSE FLEURIE

La kermesse des écoles a eu lieu le dimanche 27 juin 2004 à Boury en Vexin.

Vous avez été nombreux à venir au rendez-vous pour cette fête placée sous le signe des fleurs. Après le spectacle organisé par les maîtresses et la chorale de madame Catry, un repas a été servi dans le jardin de l'école.

Cette année, artistes peintres, sculpteurs et libraires de la région étaient présents afin d'exposer :

— Les toiles fleuries de Pierre Marcel, Alicia Piera et Marie Roure, les sculptures sur zinc de Pascal Catry ainsi qu'une sélection de livres faite par Gérard Desprez «Librairie des Templiers».

Un grand merci à tous les bénévoles, associations, participants, organisateurs et exposants qui ont contribué à faire de cette kermesse une belle journée.

L'année prochaine, le thème retenu sera *La Ferme*. Nous invitons donc toutes les personnes intéressées à exposer leurs produits (produits de la ferme, artisanat local, etc.) et espérons que cette prochaine fête sera aussi réussie que la précédente.



A LA DECOUVERTE DE NOS ARBRES

A Montjavoult, les mercredis matin, les ateliers se déroulent aussi en plein air.

Une dizaine d'enfants accompagnés de leurs parents s'est rendue dans un petit bois situé près de la Sapinière à Valécourt afin de pouvoir observer de plus près le monde animal et végétal qui les entoure.

Ainsi, ce mercredi 20 octobre, une chasse un peu particulière fut organisée. Munis d'un sac et d'un livret réalisé à cet effet, les enfants ont récolté une grande variété des feuilles de nos bois

Cette sortie a permis de leur faire découvrir à quel point notre campagne est riche, variée et soignée.

Accompagnés d'un guide bénévole connaissant bien nos bois et nos campagnes, ce fut avec beaucoup d'intérêt et un grand plaisir que petits et grands écoutèrent ses explications, nous rappelant que les arbres traversent les années et grandissent avec nous. Ils sont un héritage que nous devons, à notre tour, restituer et la découverte d'une future sapinière en fut d'ailleurs l'illustration.

Après deux heures d'expédition et les sacs bien remplis, les enfants, ravis, ont encore du travail : faire sécher leurs feuilles et réaliser un petit herbier qu'ils complèteront au fil des saisons.

L'Association « Air Pays - Les Enfants du Vexin » tenait à remercier Madame Brunswic et Monsieur Chapuis, qui ont eu la gentillesse de nous laisser « explorer » leurs terres.

MERCREDI 17 NOVEMBRE 2004

Chez un apiculteur de Valécourt, enfants et parents, très attentifs, assistent à une démonstration d'extraction de miel. Inutile de vous dire combien les doigts, petits et grands, englués de cette saveur sucrée ont été sucés avec délice. Chacun content est reparti avec son petit pot de miel.



Merci pour cette belle matinée.



Musicavoult 2004.

Le 12 Juin, pour la septième fois, la place de l'église a été animée par Musicavoult, le festival de musique de Montjavoult, un rendez-vous qui commence à être connu et apprécié. L'édition de cette année a été une réussite, un moment de vraie rencontre, vivant et joyeux, entre les musiciens et le public, nombreux dans l'église pour les concerts et sur la place pour le repas indien et la fanfare.



Les élèves de l'école de Musique de Gisors ont ouvert la fête devant l'église : un chœur d'enfants, deux quatuors de saxophones, et un ensemble à vent, jeunes et adultes ensemble.

Les élèves de la chorale de l'école de Montjavoult, sous la direction de Laura Catry, nous ont montré tout ce qu'ils avaient appris, et les professionnels du «concert impromptu» ont eu la gentillesse de les accompagner pour un extrait de *La Flûte Enchantée* de Mozart.

L'église était comble pour le quintette à vent «le concert impromptu» : flûte, hautbois, clarinette, cor et basson, pour un programme qui allait du baroque à la musique la plus contemporaine. Douceur des sonorités, chaleur des timbres, toute une palette singulière qui a été une découverte et un enchantement pour tous, les amoureux de la musique comme ceux qui découvraient ce répertoire pour la première fois, et en particulier les enfants. En liberté sur scène comme dans le choix de leur répertoire, les musiciens du «concert impromptu» n'oublient pas d'être des passeurs, et d'éveiller les plus jeunes à leur art. Nous avons tous apprécié tant de naturel et d'enthousiasme communicatif chez des musiciens d'un tel talent et d'une telle virtuosité.

Ensuite, sur la place, les cuivres de la «Mona Lisa Klaxon» brillaient au soleil pour entraîner dans la ronde et faire danser un public émerveillé et conquis par un répertoire très varié d'airs yiddish, espagnols, de blues, classiques, rock, paso dobles, javas, tangos, chansons, musiques de films, musiques de cirque. Ceux qui ne dansaient pas savouraient le repas indien : plus de cent repas ont été

servis, avec l'aide de toute l'équipe pour servir et accueillir les convives. Encore bravo aux cuisinières, Laurence Pellet et Martine Dissard.

Le soir, l'église s'est à nouveau remplie, d'abord pour le «Petit chœur d'adultes de Montjavoult et de Boury », dirigé par Laura Catry et accompagné au piano par Nicolas Dumas, qui avait également installé les décors et les éclairages. Que de progrès en deux ans, l'amitié et la joie de vivre qui animent cette chorale d'amateurs absolus fait plaisir à entendre. Ils cédaient la place à l'ensemble *Carpe Diem* de Sannois, que les habitués de Musicavoult connaissent bien maintenant. Les chœurs *Carpe Diem* présentent un ensemble rare en France de trois chœurs, de générations différentes : 12 à 16 ans, 17 à 25 ans, 26 ans et plus. Nous avons pu applaudir la chorale des adultes à plusieurs reprises par le passé ; cette année, c'étaient les deux chorales de jeunes qui nous donnaient un moment de grande émotion, par la beauté des timbres et la perfection de l'interprétation. Accompagnement au piano, sensible et impeccable, de Cécile Pajda, et direction d'Alain Palma, dont on ne saurait trop faire l'éloge pour la passion, l'engagement personnel dont il fait preuve, la qualité musicale de ses recherches et de son travail avec le groupe. L'on est saisi du bonheur de chanter, et de l'enthousiasme communicatif qui emporte si clairement ces jeunes chanteuses.

Nous souhaitons que la joie de ces moments partagés soit un réconfort pour tous dans les moments difficiles. Toute l'équipe du «Bonheur dans le Pré», l'association qui organise ce festival, remercie tous ceux qui ont prêté main forte à ce projet : Claude Baudry, facteur de pianos à Us, Monsieur et Madame Dumarcel, qui impriment chaque année nos affiches, et tant d'autre, et surtout Laura Catry, qui anime la chorale de l'école, le chœur d'adultes de Boury et Montjavoult, et qui est vraiment l'âme de ces festivals, qui sont chaque année plus qu'une occasion d'être ensemble et de faire la fête, une authentique découverte de la musique classique, et l'occasion d'entendre chez nous de grands interprètes. Bien entendu le soutien et les subventions de la municipalité de Montjavoult et du Conseil Général de l'Oise sont le nerf indispensable d'une telle entreprise, aussi nous remercions madame le Maire et le Conseil Municipal, et tous les habitants de Montjavoult, de leur présence et de leurs encouragements.

Un grand Dîner de Gala sera proposé à tous les amis de Musicavoult le **5 Février 2005 à la salle des fêtes de Courcelles-lès-Gisors**, nouvelle occasion de se retrouver pour une fête de toutes les musiques, avec un programme de chœurs d'opéras par l'ensemble *Carpe Diem*, du Jazz, et un grand repas en commun, pour un prix de 27 €. En effet, le 7^{ème} Musicavoult a été réussi à tous points de vue, mais il nous a été annoncé que les subventions habituelles du Conseil Général de l'Oise seraient revues largement à la baisse, ce qui pourrait mettre une petite association comme la nôtre en difficulté. Afin de pouvoir entreprendre l'organisation du prochain Musicavoult dans de bonnes conditions nous faisons donc appel à votre soutien, et nous vous invitons à ce repas de gala, pour lever nos verres ensemble «à la musique» !

Association «Le Bonheur dans le Pré» : contacts : Pascal et Laura Catry (03.44.49.23.12) ou Mireille Bessaa (03.44.47.97.51).

IL Y A SOIXANTE ANS

L'année 2004 coïncide avec le soixantième anniversaire du débarquement sur les côtes normandes.

Notre jumelage avec la ville britannique de North Curry justifiait notre déplacement vers ces lieux chargés d'histoire et d'émotions : c'était une façon de témoigner notre gratitude pour les soldats britanniques tués sur les plages françaises à travers nos amis de North Curry qui ont tissé des liens solides avec nous depuis plus de dix ans.

A l'aube du samedi 25 septembre une trentaine de personnes montèrent dans un car GRISEL pour se rendre, comme première étape à Arromanches, visiter le musée du débarquement. On peut regretter le faible nombre de participants. Notre Association A.S.V.V. comptait sur une cinquantaine de candidats au voyage.

Au milieu de la matinée nous arrivâmes dans la ville pittoresque d'Arromanches. Au musée un guide nous expliqua la conception, la construction et la mise en place de ce port artificiel qui permit aux forces alliées d'acheminer un grand nombre d'hommes et de matériel sur le continent européen. Travail titanesque réalisé en quelque mois.

D'anciens, sans exagération, comparent cette œuvre à l'édification des pyramides en Egypte. Il faut savoir qu'en l'espace de quelques mois on construisit un port plus important que celui de Douvres ou de Gibraltar et qui prenait en compte le mouvement cyclique des marées. Ce port fut une composante décisive pour la libération de l'Europe.

L'après midi fut chargé d'émotion profonde : nous visitâmes le cimetière de Colleville près de la plage d'Omaha où beaucoup de soldats américains périrent au moment où ils débarquèrent sur les plages normandes. En posant son regard sur toutes ces sépultures blanches alignées avec perfection et rigueur, nous mesurâmes que notre gratitude ne sera jamais assez grande face aux sacrifices de ces soldats venus un matin du 6 juin 1944 libérer notre pays du joug nazi. En lisant les noms sur les tombes, nous pensions aux mères, aux épouses qui étaient restées aux Etats-Unis et qui un jour ont embrassé pour la dernière fois leurs fils ou leurs maris avant le départ ultime pour la vieille Europe.



Si nous sommes présents en ce samedi 25 septembre 2004, peut-être le devons-nous à ce soldat dont l'identité est gravée simplement sur la pierre de la sépulture.

Notre visite se poursuivit par la batterie allemande où nous vîmes des canons imposants qui devaient projeter de gros obus sur la flotte alliée qui se présenta devant les côtes normandes à l'aube du 6 juin 1944. Ô ! Miracle aucun obus ne parvint à détruire un vaisseau allié. Par contre la batterie fut détruite en fin de journée par les tirs soutenus des navires anglais et américains.

Nous terminâmes notre visite par la Pointe du Hoc : haute falaise que les Rangers Américains escaladèrent au péril de leurs vies puisque les pertes s'élevèrent à 60 % de leurs effectifs.

A la fin de cette journée nous regagnâmes nos villages conscients que des milliers d'hommes inconnus avaient sacrifié leurs vies et leurs bonheurs pour que nous puissions vivre libres dans une démocratie respectueuse de la dignité humaine et des droits de tous.

A. S. V. V.

(Association des Sept Villages du Vexin)

CÉRÉMONIES DU 11 NOVEMBRE 2004

En ce jeudi 11 novembre 2004, les Anciens Combattants de Montjavoult n'ont pas manqué à leur devoir de mémoire envers leurs valeureux compagnons d'armes, morts en défendant le sol français face à l'envahisseur venu de l'est.

A 10 h 30 dans l'Église c'est par une homélie en hommage aux « Poilus de la guerre de 1914-1918 » que commença la cérémonie.

Puis devant le monument aux Morts, le Maire, madame Elisabeth GOURDAIN lut la lettre du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants.

Après l'Appel des Morts, la sonnerie « aux Morts », et la minute de silence, madame le Maire et le président des Anciens Combattants, conjointement, déposèrent une gerbe sur le monument.



Ensuite, dans un silence émouvant, chargé de recueillement, retentissait la Marseillaise.

A la fin de la cérémonie les Anciens Combattants, accompagnés de l'assistance, se dirigèrent vers le cimetière afin de perpétuer le rituel fleurissement des tombes des soldats morts pour la France, par les enfants du village, en les honorant et en méditant sur leur vécu. « L'homme d'hier a sacrifié sa vie pour que l'enfant de demain puisse gravir les marches de l'existence ».

Pour prolonger cet hommage, le verre de l'amitié réunit toute l'assemblée dans la salle multifonctions où les conversations allèrent bon train.



L'Association des Anciens Combattants remercie les personnes qui se sont unies à elle pour cet anniversaire, et surtout les enfants qui avec grand respect ont fleuri les tombes des soldats.

L'ÂGE D'OR A L'AUBERGE ESPAGNOLE

Le jeudi 23 septembre 2004, le club au grand complet rendait hommage à madame Rose Grisvard, son ancienne présidente, lui décernant le titre honorifique de « Présidente d'Honneur ». Cette distinction, largement méritée par les années de dévouement au cours desquelles la récipiendaire s'est beaucoup dépensée au service tous, a été célébrée à l'occasion d'un repas festif selon le rite de « l'Auberge espagnole ». Madame Grisvard ignorant la surprise qui lui était réservée, s'est trouvée particulièrement émue à l'annonce de sa nomination lors du discours de la nouvelle présidente : madame Françoise Pattus. Sous les applaudissements de tous dont certains déguisés à l'espagnole, la présidente honoraire, les yeux humides, a longuement été ovationnée, puis a pris la parole pour remercier l'assemblée et dire combien elle était touchée. Ensuite le festin a commencé, comme le veut la tradition, par la présentation et le partage aux choix de chacun, des mets apportés par tous. Chaleur de l'amitié, musique et chansons stimulant l'appétit, cette joyeuse ambiance bientôt relayée par la danse puis quelques histoires drôles aura pour un temps rendu aux cheveux grisonnants l'insouciance de leurs vingt ans. Ah ! Mon Dieu, quelle belle journée, et quel beau souvenir !



L'Age d'Or ? Ma foi OUI, c'est bien la dénomination qui convient à notre club.



Amis lecteurs, de cinquante ans et plus, si notre cercle amical vous fait envie, n'hésitez pas, venez nous rejoindre.

Pour tout renseignement un petit coup de fils et tout devient facile :

A la présidente,	Françoise Pattus ☎ 03 44 49 77 92
A la trésorière,	Janine Gourdain ☎ 03 44 49 90 48
Aux organisateurs de voyages,	M., Mme Schmitt ☎ 03 44 49 73 32

L'Age d'Or . A. Schmitt.

« IL N'Y A PAS D'ÂGE POUR BIEN CONDUIRE »

C'est sur le thème de cette maxime que le club de l'Âge d'Or était réuni le jeudi 18 novembre dans la salle multifonctions autour de deux formateurs de Sécurité Routière. Ces spécialistes utilisant un matériel pédagogique de la Fédération Départementale des clubs des Aînés Ruraux mis au point en partenariat avec les assurances Groupama ainsi qu'avec la Gendarmerie Nationale, ont insisté plus particulièrement sur les nouveautés du code de la route tout en rappelant les principes les plus essentiels propres à éviter les accidents, statistiques à l'appui. Parmi les nouveautés figuraient les règles concernant la circulation dans les ronds-points, l'insertion dans le flux de circulation des voies rapides ainsi que les règles pour en sortir. De nouveaux panneaux et une nouvelle signalisation au sol (ligne dite de dissuasion) ont été étudiés. Le tout, explicité à l'aide d'un rétroprojecteur, s'est terminé sur un test de 40 questions pratiques, et la réunion a été clôturée par un goûter, comme chaque jeudi.

Gageons que cette séance aura apporté à tous, une vision renouvelée sur la façon d'appliquer le code de la route au 3^{ème} millénaire.

A. Schmitt

ACTIVITÉS SPORTIVES A MONTJAVOULT

— YOGA

Avec la rentrée scolaire les séances de yoga ont repris leur rythme. Tous les lundis, dans la salle multifonctions de 10 h 30 à 11 h 30 vous pourrez améliorer vos systèmes : respiratoire, circulatoire et nerveux. Ces cours sont donnés par madame **Françoise Justin**, professeur de yoga. Si ces cours vous intéressent, prenez les renseignements chez :

❖ Madame Rose Grisvard : ☎ 03 44 49 96 59



— MARCHE



Un groupe de personnes organisent des marches tous les jeudis : le rendez-vous a lieu le matin à 9 h 30 sur la place de l'Eglise. Les parcours sont en fonction du désir de chacun. Si vous êtes tentés d'y participer présentez-vous au lieu de départ à 9 h 30 très précise.

Cette activité est gratuite et ouverte à tout le monde.

Alors à bientôt peut-être de vous voir marcher avec nous et de découvrir les jolis points de vue des alentours ?

Pour de plus amples renseignements adressez-vous à :

⌚ Madame Rose Grisvard ☎ 03 44 49 96 59

⌚ Monsieur Alain Schmitt ☎ 03 44 49 73 32

REGLEMENT DU PRET DE VAISSELLE ET DU MATERIEL COMMUNAL

Pour les habitants de la Commune

La Mairie de Montjavoult réglemente la gestion du matériel de restauration. Les habitants de la commune qui auraient besoin à l'occasion de fête, cérémonie ou toute autre réception, d'un prêt : de vaisselle, de chaises, de tréteaux, ou de plateaux, devront s'adresser au service technique du village (agents communaux). ☎ N° 06.32.15.14.88.

- Il est souhaitable de réserver à l'avance pour être assuré du service.
- Pour un emprunt en semaine ou connaître la liste du matériel, appeler le numéro ci-dessus.
- Ce matériel sera à retirer sur place au N° 31 grande rue, à l'ancienne Poste, aux heures :

Le Jeudi Matin 8 H – 12 H Après midi 13 H 30 -17 H 30

Ou le Vendredi Matin 8 H – 12 H Après midi 13 H 30 -16 H 00

Une caution de 300 € réglable uniquement par chèque établi à l'ordre du trésor public vous sera réclamée avant tout enlèvement de matériel. Celui-ci vous sera remis après réception du prêt rendu en bon état, le lundi ou le mardi, au même endroit et aux mêmes horaires.

Toute perte ou casse vous sera facturée.

**LISTE DES GITES ET CHAMBRES D'HÔTES
POUR VOS WEEK – ENDS ET COURTS SEJOURS
AUX ALENTOURS DE NOTRE COMMUNE**

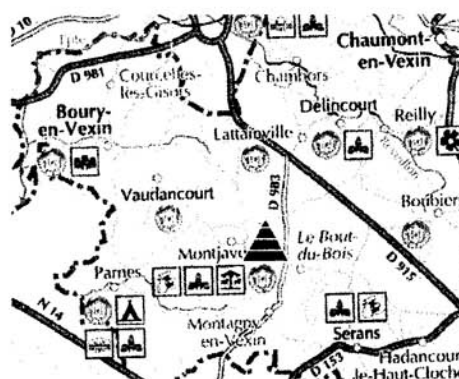
Que vous soyez *randonneur en quête de calme* ou *tout simplement promeneur amoureux de la Nature*, l'Oise vous offre plusieurs possibilités d'hébergement : chambres d'Hôtes ou Gîtes de France.

Information à retirer en Mairie

 **Chambres d'hôtes**, dormez chez nous, vous êtes chez vous ! cela vous donne l'opportunité d'être reçu en « ami » chez des particuliers qui vous ouvrent leur maison pour une ou plusieurs nuits (le petit déjeuner « maison » est toujours inclus).

- **Boubiers** : chambres d'hôtes communales ☎ 03 44 49 18 08 ou 03 44 49 30 00
- **Delincourt** : chambres d'hôtes communales ☎ 03 44 49 03 58 fax 03 44 49 29 34
- **Lattainville** : chambres d'hôtes communales ☎ 03 44 49 91 27 fax 03 44 49 96 87
- **Parnes** : Mme Misak Marie – 3 rue Arsène Sarazin ☎ 03 44 49 26 25
- **Trie la ville** : Mme Monique Pihan ☎ 03 44 49 74 41

 **Gîtes ruraux.** Le gîte rural est une maison ou un logement indépendant situé à la campagne, dans un village ou une exploitation agricole, et aménagé dans le respect du style local. Il dispose nécessairement d'une cuisine équipée, d'une salle d'eau ou salle de bain, d'un wc, d'un séjour et plusieurs chambres selon les critères de la chartre «Gîtes de France»



- **N° 6059** - **Boury En Vexin** : M. Depoilly Philippe Résa  03 44 06 25 85
- **N° 6049** - **Courcelles-Les-Gisors** : Mme Durand Monique Résa  03 44 06 25 85
- **N° 6013** - **Delincourt** : Gîte communal Résa  03 44 06 25 85
- **N° 6045** - **Lattainville** : Gîte communal Résa  03 44 06 25 85
- **N° 6020** - **Montjavoult** : M. et Mme Zwaenepoel Résa  03 44 06 25 85
- **N° 6034** - **Vaudancourt** : Mme Smiga Guenia Résa  03 44 06 25 85
- **N° 1013** - **Trie - La - Ville** : M. Claude Vansteelant Résa  03 44 49 00 80
ou 06 07 30 57 43

L'ÉLASTIQUE ET SES LIMITES

Cette matière, le caoutchouc, est très dense et très lourde. Une fois travaillé et transformé, le caoutchouc peut devenir entre autre, un élastique.

L'élastique est blond, presque transparent;

Il serre, resserre, assemble, attache, décore et permet même de s'amuser (voir les enfants qui sautent à l'élastique).

Il est doux au toucher, très amer au goût.

Il est caressant, malléable, souple.

On le roule autour de ses doigts et on joue avec, pendant des heures, sans y penser.

Il épouse les formes des choses auxquelles on l'associe.

Il se prête à notre bon vouloir, mais reprend en général sa forme première.

Malheureusement l'élastique s'use et vieillit.

Il a ses limites et ses contraintes.

Quelques fois même, il se fendille et son épaisseur s'entame.

Il est déjà trop tard car il est prêt à se rompre, tellement le fil est ténu.

Son cercle, sa forme, si souples et si malléables auparavant, arrivent au point de non retour.

Il y a alors danger!

Et puis un jour où l'on tire trop sur l'élastique, il rompt en se cassant brusquement,

Et catastrophe !

– Il n'y a plus rien à faire car : on ne recolle pas les extrémités de l'élastique.

Sa rupture est irrémédiable et irréversible.

On a tous connu plusieurs "élastiques" qui se sont cassés.

Soit on l'a fait volontairement, soit ils ont "pété" entre nos doigts, en faisant un peu mal, car ça fouette d'une manière désagréable puisque inattendue, et ça surprend toujours quand ça pique un peu.

Mais lorsqu'il est cassé, notre élastique, on le jette !

- et dans la boîte on en prend un autre (on en a toujours en réserve, car c'est commun et pratique, mais chacun est unique).

- Alors attention !

Béatrice

S.I.M.E.

Services et Interventions Multiples pour l'Emploi
Association Intermédiaire

En faisant appel à VEXIN THELLE EMPLOI / SIME, pour les tâches de :

- ✓ Ménage,
- ✓ Jardinage,
- ✓ Bricolage,
- ✓ Coup de main et Manutentions diverses

PRESTATIONS A LA CARTE : REGULIEREMENT ou PONCTUELLEMENT.

TOUTES CES INTERVENTIONS SONT DEDUCTIBLES FISCALEMENT de VOS REVENUS, conformément à la LOI de FI NANCE en vigueur.

SIMPLICITE / SOUPLESSE / FLEXIBILITE /PAS de PAPERASSERIE ADMINISTRATIVE, SIME est l'EMPLOYEUR .

Vous permettrez, ainsi à :

- des demandeurs d'emploi de travailler
- des femmes d'avoir un salaire d'appoint, tout en préservant leur rôle de femme au foyer,

MAIS, SURTOUT vous CONTRIBUEZ A CONTRECARRER LE « TRAVAIL AU NOIR »

VEXIN THELLE EMPLOI /SIME a été créée par les 37 Elus du canton, en 1989, lorsque la crise économique a commencé à toucher les villages du canton.

VEXIN THELLE EMPLOI / SIME est implantée à deux endroits :

- ✓ à la MAISON de l'EMPLOI de CHAUMONT en VEXIN, près de la MAIRIE
- ✓ à la MAISON de l'EMPLOI du QUARTIER ST JEAN à BEAUVAIS.

VEXIN THELLE EMPLOI /SIME,est agréée par la Direction du Travail et travaille en partenariat avec l'ANPE.

Alors, n'hésitez pas appelez au 03.44.49.99.61

Tarif :12,70 € pour chaque heure effectuée

Ce tarif suit les augmentations du SMIC, chaque année au 1^{er} juillet

Siège social : 41/43, rue de l'hôtel de ville – Chaumont-en-Vexin ☎ 03.44.49.99.61 Télécopie 03.44.49.41.91



UN REPAS COMPLET LIVRÉ CHEZ VOUS

**Vous êtes retraités, handicapés ou
invalides temporaires ?**



La Communauté de Communes du Vexin
Thelle vous propose la livraison de repas
chez vous, chaque jour de la semaine, pour
7€ par repas.

Que ce soit de façon exceptionnelle ou
régulière, ces repas sont servis en liaison
froide et comportent : un potage, une entrée,
viande et légumes, fromages et dessert (sans
pain, ni boisson).

Les livraisons s'effectuent le lundi, mardi et
vendredi dans la matinée (plusieurs repas
peuvent être livrés le même jour et conservés
au réfrigérateur). Tout repas commandé doit
être payé.

PRIX DE VENTE : 7€

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT ET
COMMANDE, CONTACTEZ
MADAME BARBEAU AU 03.44.49.15.15**

REPAS ANNUEL DE LA COMMUNE AU CHATEAU DE REILLY

Inutile de commenter l'ambiance de ce déjeuner des Cheveux Blancs : les photos parlent d'elles-mêmes. Merci à Madame le Maire et aux Conseillers pour cette superbe journée. Les personnes présentes attendent l'année prochaine avec impatience pour revivre un moment aussi convivial, animé et agréable !



21 novembre 2004



LA MAGIE DE NOËL A L'ECOLE DE MONTJAVOULT

Chaque année le Père Noël, juché sur son traîneau tiré par des rennes (comme tout le monde le sait !), aperçoit de très loin Montjavoult habillé de guirlandes étincelantes et ne peut pas résister à cette invitation.

Aussi le mercredi 15 décembre 2004, un après-midi récréatif fut organisé par la municipalité qui a souhaité marquer ce moment fort avec les enfants pour attendre le Père Noël. Il fit son apparition au moment du délicieux goûter, toujours apprécié de tous les petits gourmands. Pourtant, sa venue très attendue par tous les écoliers petits et grands, n'était plus une surprise. Celle-ci était plutôt dans son incroyable cadeau caché dans sa hotte. Les yeux émerveillés des enfants ont découvert avec enthousiasme !... **un téléviseur et un lecteur de DVD.**

Le Père Noël et la Commune ont pensé que ce présent collectif serait plus bénéfique aux élèves et permettrait de leur montrer des documents récréatifs, intéressants et essentiels pour faire de l'enfant d'aujourd'hui l'adulte de demain : un adulte curieux, ouvert, tolérant et surtout épanoui.



Aujourd'hui rayonne dans nos cœurs la chaleur des fêtes de Noël.

LES HAMEAUX DE NOTRE COMMUNE

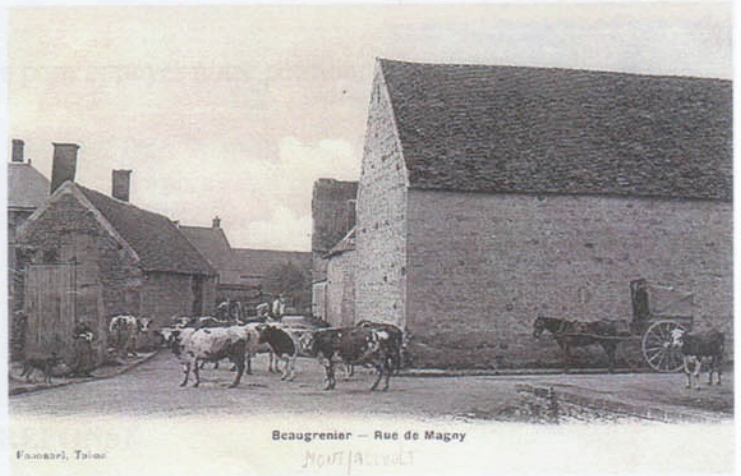
Montjaveult (Oise) - Le Vouast



Montjaveult (Oise) - Le Vouast - Route de Valécourt et Pâturage



Beaugrenier - La Mare



Beaugrenier - Rue de Magny

Montjaveult (Oise) - Vue générale d'Hérouval



Montjaveult (Oise) - L'Étang d'Hérouval



J. Bourgeois, Adjoint à Gisors (Eure)



Montjaveult - Château du Bout du-Bois



Montjaveult (Oise) - Vue générale de Valécourt

COMMUNE DE COURCELLES – LES – GISORS

Les habitants de la commune de Courcelles – Les – Gisors se mobilisent contre l'installation du terrain d'accueil des gens du voyage de la ville de Gisors, pour plusieurs raisons :

- Le terrain est à 300 mètres des premières maisons de Courcelles
- Les maisons sont accessibles en moins d'une minute par les chemins parallèles à la route
- Le terrain est visible : évaluation des maisons et du paysage
- Le terrain ne sera pas surveillé 24h/24h : insécurité certaine

... autant de raisons qui inquiètent les habitants.

Nous sollicitons les habitants de votre commune pour appuyer notre pétition, et nous épauler dans notre mouvement.



COUPON REPONSE

PETITION

Commune de COURCELLES –LES – GISORS

CONTRE L'INSTALLATION D'UN TERRAIN

D'ACCUEIL POUR LES GENS DU VOYAGE

SUR LE CHEMIN DE BOURRY

NOM - PRENOM

ADRESSE

SIGNATURE